



PROJET PEDAGOGIQUE
ALSH L'Ille Ô Enfants



25 rue des écoles, 35440 Montreuil-sur-Ille

accueildeloisirs@montreuil-sur-ille.fr

06.70.55.33.58

<https://www.facebook.com/enfancemsi>

Préambule

Le projet pédagogique a pour but d'informer les familles, leurs enfants, les animateurs et tous les partenaires de l'organisation de l'accueil du centre de loisirs mais aussi et surtout des valeurs défendues au sein de la structure. Il permet de présenter les méthodes pédagogiques destinées à atteindre les finalités éducatives.

Il renseignera tous les acteurs sur les orientations fondamentales que la structure s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de l'accueil des enfants.

L'Alsh

Montreuil sur Ille est situé à 30 km au nord de Rennes. Elle est l'une des dix communes du pays d'Aubigné.

La commune, en zone péri-urbaine, compte 2249 habitants et est desservie par le réseau TER et SNCF. Elle offre de nombreux services et infrastructures (ALSH, EHPAD, CCAS, deux écoles, bibliothèque, une salle de sport...), un tissu associatif étendu et de nombreuses entreprises locales ainsi que des commerces.

L'ALSH est ouvert durant les mercredis et toutes les vacances scolaires exceptées les 3 premières semaines d'août, pour les enfants de 3 à 11 ans. Durant l'année, le projet pédagogique annuel se décline sous la forme de programme d'activités spécifique pour chaque période et par tranche d'âge. Ces programmes sont disponibles sur le site de la commune : <http://www.montreuil-sur-ille.fr/> ainsi que sur la page Facebook du service enfance : <https://www.facebook.com/enfancemsi>

L'accueil de loisirs dispose d'une capacité d'accueil de 50 enfants. Les usagers de l'ALSH sont des familles Montreuillaises mais également des communes alentour (Feins, Guipel, Sens, Aubigné, Dingé...).

Au sein de l'accueil de loisirs, les enfants sont répartis en deux groupes :

- Les 3-5 ans
- Les 6-11 ans

Ils sont accueillis dans l'école publique.

Les modalités d'inscription

Dès réception de la fiche de renseignements et du dossier complété, vous recevrez par mail vos identifiants et mot de passe pour vous connecter à votre espace famille sur le portail ICAP.

ALSH (mercredis et vacances)
<ul style="list-style-type: none"> • Inscriptions jusqu'à j-2 • Annulation au minimum 7 jours à l'avance

En deçà du délai de 2 jours

Qui dois-je prévenir pour l'absence ou la présence de mon enfant ?



Responsable du **pôle enfance**
 Marion MARTIN
enfance@montreuil-sur-ille.fr
 07.75.11.53.47



Pour les questions concernant **l'accueil de loisirs** du mercredi et des vacances, vous pouvez contacter Marine RIALLAND, directrice de l'accueil de loisirs
accueildeloisirs@montreuil-sur-ille.fr
 06.70.55.33.58

Cependant des pénalités s'appliquent

Pour l'ALSH (mercredis et vacances scolaires) :

Vous avez réservé et votre enfant n'est pas présent : application du tarif correspondant à votre tranche de quotient familial, sauf en cas de maladie de votre enfant sur présentation d'un justificatif médical transmis par mail ou par courrier avant la fin du mois courant au service Enfance.

Tarifs 2020-2021

quotient familial		< 550		551 < QF > 850		851 < QF > 1150		> 1151	
		Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
CENTRE DE LOISIRS	demi journée avec repas	9,37 €	10,54 €	10,07 €	11,25 €	10,92 €	12,10 €	12,33 €	13,53 €
	demi journée sans repas	5,94 €	7,06 €	6,28 €	7,41 €	6,67 €	7,80 €	7,51 €	8,66 €
	journée avec repas	12,28 €	14,51 €	13,16 €	15,40 €	14,21 €	16,46 €	16,01 €	18,28 €
	journée sans repas	8,85 €	11,03 €	9,37 €	11,56 €	9,96 €	12,16 €	11,19 €	13,41 €

	< 550		551 < QF > 850		851 < QF > 1150		> 1151	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
prix du repas scolaire	3,48 €		3,84 €		4,30 €		4,87 €	
prix du repas scolaire majoré	5,22 €		5,76 €		6,45 €		7,31 €	
garderie scolaire (tarif par 1/4 heure)	0,24 €		0,29 €		0,41 €		0,48 €	

Dépassement garderie entre 18h45 et 19h

5€

Dépassement garderie après 19h

15€

Les objectifs du projet pédagogiques

Ils sont directement inspirés du PEDT. Il s'agit des orientations pédagogiques que l'équipe souhaite développer dans le cadre de l'accueil de loisirs. Voici les 5 engagements pédagogiques de l'Ille ô Enfants :

1) Assurer sa sécurité physique et affective

L'enfant est confié par sa famille à des tiers hors du foyer. Il est primordial qu'il soit pris en charge dans un cadre qui garantisse son intégrité. Il ne peut s'épanouir que dans un contexte où il peut se sentir en confiance.

Comment ?

- en veillant aux normes fixées par l'Etat
- en assurant le lien avec la famille
- en prenant en compte l'âge, les capacités et la situation familiale de l'enfant
- en ayant une équipe fixe, formée et bienveillante
- en posant un cadre et en développant des activités qui favorisent le vivre-ensemble
- en éduquant l'enfant à sa propre santé

2) Accompagner l'enfant vers l'autonomie

Les enfants sont les adultes de demain, il convient donc de leur donner des outils pour grandir. Devenir autonome, c'est être capable de décider par soi-même et de se donner les moyens d'accomplir des projets. Devenir autonome, c'est apprendre à connaître ses compétences et ses limites.

Comment ?

- en considérant l'enfant comme une personne
- en lui permettant de choisir entre activité libre, encadrée ou temps repos (choix et respect de son rythme)
- en l'accompagnant pour apprendre à faire seul et encadrer la prise de risque (confiance en soi)
- en s'appuyant sur les points forts de l'enfant, en l'aidant à voir ses progrès (estime de soi)
- en aménageant des situations qui permettent le mouvement (circulation dans les locaux, jeux collectifs, expression corporelle...)
- en expliquant le projet pédagogique aux enfants et en ayant des temps d'échange (enfant acteur de la structure)

3) Aider l'enfant à comprendre le monde dans lequel il vit

Les enfants sont naturellement curieux, et rester curieux c'est important. L'ouverture d'esprit, la curiosité sont des savoir-être essentiels pour garder l'esprit critique, être tolérant et devenir citoyen.

Comment ?

- en considérant l'action de « jouer » comme une activité fondamentale (un enfant apprend en jouant)
- en aménageant les locaux de manière suscitante
- en le laissant expérimenter

- en proposant des activités autour de la Culture et des cultures
- en l'aidant à se repérer dans l'espace et sur le territoire où il habite

4) Permettre à l'enfant de se ressourcer

Comment ?

- en considérant l'accueil de loisirs comme un lieu d'accueil, de vie et d'interaction
- en aidant l'enfant à trouver sa place dans le groupe (socialisation et sociabilisation)
- en l'aidant à se construire un imaginaire
- en aménageant des espaces de repos et des temps calmes (ou activité comme le yoga)
- en créant une ambiance, un fonctionnement propre aux vacances et aux loisirs

5) Protéger son environnement

Les enjeux climatiques actuels et la sauvegarde de la biodiversité concernent directement les générations d'enfants actuels. Il est essentiel de changer nos habitudes si nous voulons préserver leur avenir et leur bien-être.

Comment ?

- en développant des activités qui éduquent à l'éco-citoyenneté
- en ayant une conduite éco-responsable
- en favorisant l'achat de produit d'entretien eco-labellisé
- en considérant l'adulte comme porteur d'exemple

Les locaux et aménagement des lieux d'accueil

Les locaux étant dans l'école publique, l'équipe aménage les espaces chaque mardi soir et chaque veille de vacances scolaires.

La cour est grande, centrale et certains endroits sont à l'ombre. L'extérieur sera aménagé également, lors de projets avec les enfants : cabanes, jardinage, couvertures... Les toilettes sont accessibles par la cour pour les enfants de plus de 6 ans et sont situés près des classes de maternelle pour les plus petits...

Les repas sont pris au restaurant scolaire situé près de l'EPHAD à quelques minutes à pied de l'école.

L'ALSH peut utiliser la salle de sport municipale qui propose un dojo, une salle de danse et un gymnase.

Les règles de vie

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles sont travaillées avec les enfants. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y repérer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants et par les enfants pour permettre de créer de l'échange et de l'entraide.

Ces règles sont évolutives. Les adultes signent en début de chaque année, « une charte de l'encadrant » construit en équipe.

Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorisé, la loi, la morale...). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation.

Démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle

- Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé.
- Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe. (La discussion avec l'enfant n'est pas un débat public).
- Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée. (La discussion avec un enfant est déjà un acte important de réparation).
- Déléguer au collègue ou au directeur la prise en charge de l'enfant si l'animateur arrive à ses limites



Déroulement de la journée

La vie quotidienne concerne l'ensemble des temps qui rythment la journée du centre et qui ne sont pas directement des temps d'animation de loisirs. Pour chacun de ces temps, il est nécessaire de prévoir une organisation qui permette un bon fonctionnement ainsi que l'apprentissage des règles de vie.



Les mercredis et les vacances :

7h15-10h00 : accueil échelonné des enfants

L'accueil est un temps d'adaptation où l'animateur accompagne l'enfant (gestion du stress lié à l'angoisse de la séparation, réveil en douceur...)

Les enfants circulent librement dans les différents espaces mis à leur disposition (dînette, dessin, lecture, jeux de société, jeux de construction...)

9h15-10h00 : temps extérieur dans la cour – ouverture du préfabriqué pour les grands

10h : temps de discussion avec les enfants (présentation de la journée)

10h-11h15 : activité en groupe d'âge

Des ateliers décloisonnés sont souvent proposés

11h15-11h45 : jeux libres – récréation et rangement des activités

11h30-12h : départ et arrivée des enfants inscrits à la ½ journée

12h-13h00 : repas

➡ *Les menus sont affichés au centre*

13H – 13H30 : endormissement à la sieste + temps calme pour ceux qui ne dorment pas

13h30-14h : temps calme et/ ou petite récréation + départ et arrivée des enfants inscrits à la ½ journée

14h-14h30 : jeux libres et récréation

14h30-15H45 : activité en groupe d'âge

Des ateliers décloisonnés sont souvent proposés

16h : goûter (fourni par le centre)

17h-18h45 : départ échelonné des enfants

C'est le moment de liaison entre la vie au centre et la vie familiale

Les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes

Les animateurs restent disponibles auprès des enfants et des familles.

Les activités

- Notre conception des activités

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu. C'est par l'agir que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement. A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, l'équipe met en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants. Les animateurs tentent d'inscrire leur proposition d'activités dans une démarche de projet : une activité peut en déclencher une autre.

Lors de la réunion de préparation, l'équipe a établi un programme d'activités en lien avec un thème. Les activités et les thèmes ont été choisis par les animateurs selon ce que les enfants ont déjà vécu lors des vacances précédentes et selon la saison.

Les thèmes choisis ne sont pas présentés comme étant contraignants mais plutôt comme inspirants. Ils doivent susciter des envies de faire, de participer, de s'amuser...

Ne pas participer aux activités proposées est un droit important pour tout vacancier au sein de l'ALSH.

- Les domaines d'activités

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, les activités concernent plusieurs domaines :

- Atelier **cuisine**
- Activités **multimédia** : utilisation des ordinateurs, appareils photos.... Pour faire des montages, des clips, des films, des expos....
- Activités d'**expression** (théâtre, jeux, danse...) : favoriser l'expression et la confiance en soi, communiquer avec l'autre.
- Activités **sportives** : le développement psychomoteur (maîtrise du corps et jeux de stratégie)
- Activités **manuelles** : développer les capacités de création, d'expression, de construction manuelle...
- **Activités culturelles** : musée, bibliothèque, cinéma, spectacle...



Hygiène et santé

L'animateur doit veiller à ce que l'enfant se lave les mains régulièrement tout au long de la journée.

Il encadre le passage aux sanitaires et veille au respect des règles d'hygiène. L'animateur fait en sorte que l'enfant rentre chez lui propre et protège ses vêtements en cas d'activité salissante. Il apprend à l'enfant à respecter ses vêtements et ceux des autres, à se protéger lors des activités.

- PAI enfants

Le suivi des PAI est assuré par un agent référent qui collabore étroitement avec la directrice de l'accueil de loisirs, la référente de l'accueil périscolaire et la responsable du pôle enfance.

Un classeur de PAI est mis à jour en collaboration avec le directeur de l'école et les doubles sont présents dans une armoire fermée à clef avec les trousse respectives des enfants concernés. Un tableau récapitulatif des PAI, allergies et demandes d'éviction est mis à jour par la référente de l'APS et affiché dans l'armoire, à la cantine et dans la cuisine de l'espace restauration.

- Gestion sanitaire de la pandémie de COVID 19

Depuis mars 2020, l'ouverture de l'accueil de loisirs est conditionnée par l'application de différents protocoles sanitaires, en fonction de la circulation du virus de la COVID 19 en France. Pour l'heure, en plus du lavage très régulier des mains et l'aération des espaces, les enfants de plus de 6 ans doivent porter un masque. Nous devons également cloisonner le groupe des petits et des grands, ainsi que faire manger les enfants de plus de 6 ans par groupe-école afin de limiter au maximum le rebrassage au moment où les enfants retirent leur masque. Lorsque les jouets ne peuvent pas être mis en quarantaine, ils sont désinfectés quotidiennement.

- Suivi médical

Lieu d'isolement : le centre ne dispose pas d'un local infirmerie dédiée, mais il est possible d'utiliser une salle de classe afin d'isoler l'enfant malade.

Une armoire comprend les accessoires de soins.

Les trousse de premiers secours, à prendre lors des sorties, sont rangées.

Le registre de soins est tenu par les personnes qui soignent les enfants. Il doit être tenu de manière journalière. Tous les soins, quels qu'ils soient doivent être consignés sur le registre.

Lors des ateliers cuisine, l'animateur/trice consigne les DLC/DLUO et relève les codes qui permettent la traçabilité des produits dans un cahier prévu à cet effet.

Le suivi sanitaire est assuré par un membre de l'équipe : l'assistant sanitaire. Placé sous l'autorité du directeur, cette personne est titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours. L'assistant est chargé des relations avec les professionnels de la santé et de la gestion des documents de santé (certificats, PAI, mise à jour des trousse de secours et médicaments...)

Une fiche sanitaire est remplie par les parents. L'organisateur assure le respect de la confidentialité des informations produites.

Les relations avec les familles

Les temps d'accueil du matin et du soir sont des moments propices à la relation avec les parents.

La responsable du service enfance, la directrice et la directrice adjointe de l'ALSH sont joignables par téléphone, par mail et sur demande de rdv.

Les supports de communication (tarifs, programmes, projet en cours...) sont disponibles sur

- le site de la mairie : <http://www.montreuil-sur-ille.fr/>
- la page Facebook du service enfance : <https://www.facebook.com/enfancemsi>
- le portail famille
- les panneaux d'affichage des écoles et de la mairie
-

Le travail d'équipe

- Composition de l'équipe

L'équipe de direction est composée d'une directrice et d'une directrice adjointe titulaires d'un BAFD. Elles se partagent les fonctions suivantes : animation de l'équipe, suivi du budget, gestion matérielle et administrative, relation avec les différents partenaires, relation avec les familles, formation des animateurs, suivi et validation des animateurs stagiaires, commande et organisation des repas.

Elles sont les garants de la sécurité physique, morale et affective des enfants. Elles sont également garants de la mise en œuvre du projet pédagogique et rendent compte de leur travail à la responsable du service Enfance.

L'équipe d'animation est composée d'animateurs et d'animatrices diplômés ou en formation. Ils ont pour fonction : l'animation des différents moments de la journée, l'accueil des enfants, la préparation des activités, leur mise en place et le rangement.

Ils sont garants de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant mais également, garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.

Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe.

Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

- Organisation du travail de l'équipe

L'équipe se réunit 2 à 3 fois par mois afin :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique et d'amener des changements dans le fonctionnement afin de répondre au mieux aux objectifs
- De préparer les programmes d'activités et mettre en place des projets
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins

L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation du projet pédagogique permet de vérifier si les objectifs fixés ont été atteints. Cela permet de proposer des évolutions et de remédier aux situations problématiques.

Elle permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet. L'évaluation prend plusieurs formes et aussi plusieurs temps : des temps formalisés comme les réunions d'équipe, les réunions bilans ou les temps de validation des stagiaires. Mais aussi par des temps plus informels comme les observations de chacun, les discussions avec les parents, les évolutions des enfants, la progression des effectifs...

L'équipe utilise différents outils et méthodes pour réaliser ces évaluations : réunions, grilles, discussions, observations...

- Les entretiens individuels d'évaluation

Chaque agent bénéficie d'un entretien professionnel annuel avec la responsable de service. La directrice rencontre également individuellement les animateurs en cas de besoin et de façon hebdomadaire l'été. Ces entretiens ont pour but de dresser un bilan du travail effectué par l'agent. Il s'agit de voir ce qui a été bon et les points à améliorer.

Conclusion

Le projet pédagogique est un contrat conclu entre les animateurs et l'équipe de direction pour la mise en œuvre de l'accueil des enfants. Il est présenté à tous les animateurs afin qu'ils le comprennent, se l'approprient, le valident et l'utilisent. Il est un outil incontournable du projet éducatif de la structure et de la réussite de l'accueil des enfants.